

EFG International annonce la cession de ses actions d'autocontrôle

Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, ni dans aucune autre juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution serait illégale.

Zurich, le 21 mai 2012 - EFG International convient de céder ses actions d'autocontrôle à EFG Bank European Financial Group, sous réserve du droit de préemption des autres actionnaires.

EFG International convient de céder à son principal actionnaire, la banque suisse EFG Bank European Financial Group basée à Genève, la totalité de son autocontrôle, soit environ 10,2 millions d'actions, au prix de 7,43 CHF par action, sous réserve du droit de préemption des autres actionnaires habilités.

Les principales modalités de cette opération sont les suivantes:

- Les actions en autocontrôle (d'une valeur nominale de 0,50 CHF par action) seront cédées à EFG Bank European Financial Group au prix de 7,43 CHF par action, correspondant au cours moyen pondéré de l'action EFG International sur les cinq dernières séances de cotation précédant la publication de ce communiqué.
- Tous les autres actionnaires existants habilités disposent d'un droit de préemption pour acquérir les actions d'autocontrôle d'EFG International au même prix de 7,43 CHF, au pro rata du nombre d'actions en leur possession immédiatement après la clôture de la séance de la Bourse suisse SIX le 21 mai 2012, sous réserve des restrictions imposées par le droit applicable. A compter du 22 mai 2012, les actions existantes d'EFG International seront négociées ex-droits de préemption.
- Il sera alloué aux actionnaires habilités 0,074 droit de préemption pour chaque action EFG International existante. Un droit de préemption confère à son détenteur la possibilité d'acheter une action d'autocontrôle au prix de 7,43 CHF. Les rompus de droits de préemption seront arrondis à l'unité inférieure sans indemnisation. Les droits de timbre de négociation suisses sur la cession des actions d'autocontrôle seront dus à parts égales par EFG International et les acquéreurs.
- Les droits de préemption pourront être exercés à partir du 23 mai 2012 et jusqu'au 31 mai 2012 à midi (HEC), sous réserve des restrictions imposées par le droit applicable. EFG Bank European Financial Group acquerra toute action d'autocontrôle non préemptée par les actionnaires habilités.

- La cession représente approximativement 7 % du capital social existant d'EFG International; le produit brut de l'opération avoisinera 75,6 millions de CHF.
- Au 31 décembre 2011, EFG International détenait environ 12,3 millions d'actions d'autocontrôle. Depuis, environ 2,1 millions d'actions ont été employées au règlement des droits des salariés échus au début de cette année sous l'empire des plans d'options sur actions, aboutissant au solde actuel de quelque 10,2 millions d'actions d'autocontrôle.
- La banque suisse EFG Bank European Financial Group, basée à Genève, est le principal actionnaire d'EFG International, dont elle détient actuellement environ 49% du capital social émis. Dans l'hypothèse où elle acquerrait la totalité des 10,2 millions d'actions en autocontrôle, sa participation avoisinerait 56%.

Les actionnaires habilités seront informés de leur droit de préemption par leur banque dépositaire et sont invités à se conformer aux instructions que celle-ci leur délivrera.

Les autres actionnaires existants habilités pourront préempter au maximum 4,74 millions d'actions en autocontrôle (correspondant au nombre d'actions d'autocontrôle en sus de la quote-part revenant à EFG Bank European Financial Group). A l'issue de la période de préemption, EFG International annoncera le nombre d'actions d'autocontrôle cédées à EFG Bank European Financial Group et le nombre d'actions d'autocontrôle préemptées par les autres actionnaires existants habilités.

Les membres du Comité exécutif d'EFG International en possession d'actions de la banque exerceront pleinement leur droit de préemption au pro rata en matière d'actions en autocontrôle.

Sur le plan de la gestion, cette opération confère à EFG International une assise solidifiée pour se développer et elle renforce sa capacité à cibler la réalisation de ses objectifs à moyen terme, à travers une croissance disciplinée et rentable. EFG International a réalisé des progrès considérables dans la restructuration de son activité et des mesures ont notamment été prises pour optimiser sa position de fonds propres dans le futur cadre réglementaire de Bâle III. Après l'offre d'échange des Bons de participation réalisée au début de cette année, la cession des actions en autocontrôle consolide encore les ratios de fonds propres d'EFG International. En comptant l'opération actuelle de cession des actions en autocontrôle, le ratio total de fonds propres BRI pro forma d'EFG International se serait établi à 14,2% au 31 décembre 2011.

La cession des actions d'autocontrôle élimine en outre un facteur d'incertitude. Enfin, elle met en évidence l'engagement de son principal actionnaire envers EFG International et elle démontre l'objectif déclaré d'EFG International de demeurer une banque privée indépendante de premier plan.

Contact

Relations avec les médias
+41 44 226 1217
mediarelations@efginternational.com

Relations avec les investisseurs
+41 44 212 7377
investorrelations@efginternational.com

This is an advertisement and not a prospectus. No offer or invitation to acquire rights or ordinary shares in EFG International is being made by or in connection with this announcement.

This release is not an offer of securities for sale in the United States. The securities discussed in this release have not been registered under the United States Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), and may not be offered or sold in the United States absent an exemption from registration under the Securities Act. There will be no public offering of the securities in the United States.

This announcement and any offering of treasury shares mentioned herein if made subsequently are only addressed to and directed at persons in member states of the European Economic Area who are "qualified investors" within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive (Directive 2003/71/EC) or Article 2(i)(e) of Directive 2010/73/EC to the extent it has been implemented by the relevant member state of the European Economic Area ("Qualified Investors"). This announcement must not be acted on or relied on in any member state of the European Economic Area by persons who are not Qualified Investors. Any investment or investment activity to which the prospectus, when published, relates is available only to Qualified Investors, and will be engaged in only with such persons.

This announcement is confidential and only for distribution in the United Kingdom at any time, to persons reasonably believed by the EFG International to be (i) investment professionals within the meaning of Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (as amended) (the "**Financial Promotion Order**") or (ii) high net worth companies or unincorporated associations etc within the meaning of Article 49(2)(a) to (e) of the Financial Promotion Order (the "**Relevant Persons**"). This announcement shall not be acted on or relied upon by persons who are not Relevant Persons. Any investment or investment activity to which this announcement relates is available to Relevant Persons or will be engaged in only with such persons. Persons distributing this announcement must satisfy themselves that it is lawful to do so.

The treasury shares have not been and will not be registered under the applicable securities laws of any state or jurisdiction of Australia, Canada and Japan and subject to certain exceptions, may not be offered or sold within Australia, Canada, Japan or to or for the benefit of any national, resident or citizen of Australia, Canada and Japan. This document is not for distribution in or into Canada, Australia and Japan.

This press release has been prepared by EFG International solely for use by you for general information only and does not contain and is not to be taken as containing any securities advice, recommendation, offer or invitation to subscribe for or purchase any securities regarding EFG International.